

## RÈGLEMENT

• La Ville de Maisons-Laffitte organise une exposition ouverte à toute forme d'expression artistique : peinture, sculpture, céramique, techniques mixtes, collage, gravure, photographie, vidéo, tapisserie, vitrail... à la condition qu'il s'agisse d'œuvres originales.

• Les artistes s'inscrivent à titre individuel. Les agents, galeristes, associations... représentant un ou plusieurs artistes ne peuvent y participer.

• Cette année, le Salon des Arts se tenant exceptionnellement à l'Ancienne Eglise, la sélection des œuvres se fera en deux temps : d'abord sur dossier puis, pour les artistes retenus, suite à une présentation devant le jury.

• La première étape concerne l'**envoi d'un dossier** (papier ou numérique) contenant :

- des visuels montrant jusqu'à 5 de vos œuvres,
- le bulletin d'inscription, ci-joint, dûment rempli.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également y ajouter une note d'intention présentant votre travail plastique et/ou votre parcours et démarche artistiques.

La date limite du retour des dossiers est fixée au **vendredi 27 septembre 2019**. Le cachet de la poste faisant foi, dans le cas d'un envoi postal.

• Le jury se réunira ensuite le **samedi 5 octobre 2019**, afin d'étudier tous les dossiers. Qu'ils soient présélectionnés ou non, tous les artistes seront tenus informés du résultat de cette journée, par mail.

• Pour les artistes présélectionnés, un second jury se tiendra le **mardi 19 novembre 2019** entre 9h et 12h puis entre 14h et 17h, à l'Ancienne Eglise.

Les artistes qui seraient dans l'impossibilité de se présenter devant le jury, le mardi 19 novembre, pourront déposer leurs œuvres à l'Ancienne Eglise le **vendredi 15 ou samedi 16 novembre 2019**.

Un **chèque de 25€**, libellé à l'ordre de « Régie recettes culturel Maisons-Laffitte », sera à nous remettre le jour du dépôt de vos œuvres. Dans le cas où votre travail ne serait pas retenu, ce chèque vous serait alors rendu.

• Un système d'accrochage, en rapport avec le poids de l'œuvre, doit être obligatoirement prévu par l'artiste.

• À chacune de ces étapes, le jury se réserve le droit de refuser certaine(s) ou la totalité des œuvres d'un-e artiste. Dans ce cas, les œuvres refusées sont reprises par le candidat dans les meilleurs délais.

• Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent être remises en cause.

• Une affiche et trois cartons d'invitation seront remis à tous les artistes exposés, leur présence étant vivement souhaitée lors du vernissage.

• Le vernissage aura lieu le **samedi 23 novembre 2019, à 18h**. À cette occasion, les prix suivants seront remis :

- Le prix de la Ville reçoit un chèque de 600 €
- Le prix du Jury reçoit un chèque de 200 €
- Le prix de l'Association Française des Amis de lanchelevici reçoit un chèque de 100 €
- Le prix de la Ville du Mesnil-le-Roi reçoit un livre d'Art

• Pendant toute la durée de la manifestation, la Ville de Maisons-Laffitte assure les œuvres.

• Lors de l'exposition, en cas de vente, un prélèvement de 20% sur le prix affiché de l'œuvre sera effectué au bénéfice de la Ville.

# LES INFORMATIONS À RETENIR

Date limite d'envoi du dossier : vendredi 27 septembre 2019.

## **Pour les artistes présélectionnés :**

Jury : le mardi 19 novembre 2019, entre 9h et 12h puis entre 14h et 17h.

Si impossibilité de venir à cette date, dépôt des œuvres le vendredi 15 novembre, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, ou le samedi 16 novembre, de 9h à 13h.

### **• Pour les artistes non-retenus :**

Retrait des œuvres : à l'issue du passage devant le jury, le mardi 19 novembre, ou le mercredi 20 novembre, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

### **• Pour les artistes retenus :**

Retrait des œuvres : après l'exposition, le dimanche 15 décembre, entre 18h30 et 19h30, ou le mardi 17 décembre, de 9h à 13h et de 14h à 18h.

## **L'EXPOSITION :**

Vernissage : le samedi 23 novembre 2019, à 18h.

Jours et horaires d'ouverture : du 24 novembre au 15 décembre 2019.  
Du mardi au dimanche, de 14h30 à 18h30.

Lieu : Ancienne Eglise – place de la Vieille Eglise (près du Château).

## **NOUS CONTACTER :**

Ville de Maisons-Laffitte  
Service culturel  
39, avenue de Longueil  
78600 Maisons-Laffitte  
01.34.93.12.81

[centre.culturel@maisonslaffitte.fr](mailto:centre.culturel@maisonslaffitte.fr)

Horaires d'ouverture au public : du mardi au jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 17h30, et le vendredi, de 14h à 17h.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avec votre dossier  
avant le vendredi 27 septembre 2019

Madame  Monsieur

NOM (en majuscules) : .....

Prénom : .....

Nom d'artiste (facultatif) : .....

Adresse complète : .....

CP : ..... Ville : .....

 : .....  : .....

Œuvres*	Titres*	Technique(s) employée(s)	Prix	Dimensions
n°1				
n°2				
n°3				
n°4				
n°5				

\*Merci d'indiquer le chiffre ou le titre de votre œuvre derrière chaque visuel, dans le cas d'un dossier papier, ou dans le nom du fichier, dans le cas d'un envoi numérique.

J'atteste avoir pris connaissance et approuvé le règlement du 12<sup>e</sup> Salon des Arts.

Date :

Signature :